

ELECTIONS PROFESSIONNELLES

→ www.sante.cgt.fr

Un diplôme unique de Manipulateur Radio en perspective !

■ Le dialogue engagé à l'occasion des travaux de réingénierie de la formation des Manipulateurs en Electroradiologie Médicale a permis le rapprochement des 2 filières de formation structurées : le DTS IMRT et le DE MEM. Il a permis d'aboutir à un référentiel commun de formation.

■ Sur cette base, le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Conférence des Présidents d'Université sont convenus de travailler ensemble à la mise en place d'un diplôme unique de Manipulateur, délivré par l'Université.

Favorable à cette proposition, la CGT est très attachée à ce que ce diplôme unique soit rattaché au Ministère de la Santé sous forme d'un Diplôme d'Etat (DE).



FACEBOOK :
CGT Santé Action Sociale



TWITTER :
@CgtSanteSocial



YOUTUBE :
Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale



APPLICATION MOBILE :
CGT Santé et Action Sociale

Coordonnées du syndicat

Fédération Santé et Action Sociale CGT
263 rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX - sg@sante.cgt.fr

» ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

MER
MANIPULATEUR/MANIPULATRICE
EN RADIOLOGIE

VOTEZ
pour le
progrès social

Ne pas jeter sur la voie publique
Fédération Santé et Action Sociale CGT - 10/2018



Protection et démocratie sociale
Égalité
Conditions de travail
Garanties collectives

ÉLECTIONS
6 décembre 2018



Fonction Publique Hospitalière

Élections professionnelles Fonction publique

DÉCEMBRE
2018

JE VOTE CGT

CTE
CAPL
CAPD

MER MANIPULATEUR/MANIPULATRICE EN RADIOLOGIE

La profession est en perpétuelle évolution et attend toujours une réelle reconnaissance malgré l'accès au niveau licence. Les activités sont mieux définies, de nouvelles compétences sont requises, la profession s'affirme. Le DE et le DTS sont reconnus niveau Licence.

Depuis 2012, les contenus de formation professionnelle ont été revus de fond en comble pour redéfinir les niveaux de qualification et mettre en place de nouveaux programmes de formation dans le cadre d'un cursus universitaire LMD (Licence-Master-Doctorat).

Ce nouveau dispositif LMD devrait faciliter, pour les professionnels le désirant, une poursuite d'étude soit pour préparer un Master dans le cadre d'une spécialisation, soit par l'inscription dans une filière doctorale. De plus, il devrait autoriser des passerelles entre formations pour permettre des réorientations professionnelles.

Le principe de formation est complètement modifié, les étudiants doivent suivre des cours magistraux à l'université et acquérir leurs compétences professionnelles dans les établissements de Santé après les avoir fait valider par les professionnels.

■ Ce nouveau programme donne plus de responsabilités aux « encadrants » et aux « tuteurs » de stages sans effectif supplémentaire et sans reconnaissance salariale.

■ La CGT demande des moyens de mise en œuvre de ce programme avec des mesures d'accompagnement et des effectifs supplémentaires.

Manipulatrices enceintes : des droits en recul !

Les directions ne reculent devant rien pour faire face aux pénuries provoquées dans les services où les effectifs sont de plus en plus à flux tendu, et n'hésitent pas à maintenir les futures mamans en zone contrôlée, voire à supprimer l'heure d'autorisation d'absence dès le 3e mois de grossesse !

Les services d'imagerie vont être profondément impactés par les nouveaux Groupements Hospitaliers de Territoire. De nouvelles organisations de travail vont se mettre en place au sein des territoires sanitaires, accompagnées de mutualisations de moyens dans le cadre de Pôles inter-établissements.

Les services d'imagerie sont fortement impactés par les restrictions budgétaires imposées dans le domaine de la santé. Le manque d'effectifs, l'augmentation de la charge de travail (plus de « productivité »). La CGT ne rappellera jamais assez que la pénurie médicale a été créée volontairement pour justement reporter des actes sur les paramédicaux, ceci à moindre coût et sans aucune reconnaissance salariale !

La reconnaissance salariale passe par :

- l'augmentation des salaires sur la base minimum de 1,8 fois le SMIC pour reconnaître notre qualification à Bac+3 et prendre en compte le niveau de nos responsabilités,
- Le « grade Licence » accordé aux manips radio, le passage de la profession en catégorie A avec une véritable reconnaissance salariale, et le maintien en catégorie active pour permettre de conserver un départ en retraite anticipé tenant compte de la pénibilité de la profession
- des carrières qui prennent en compte le niveau de qualification mais aussi les responsabilités et la complexité des métiers.

NOUVEAUTÉ : Dorénavant, sous réserve de l'obtention d'un titre ou d'un diplôme dont la liste est fixée par arrêté du ministre chargé de la santé, les MER sont autorisés.e.s à réaliser des échographies ; depuis la loi HPST de 2009, ces actes étaient permis dans le cadre de l'élaboration d'un protocole de coopération entre professionnel.le.s de santé (article 51).

LA CGT REVENDIQUE :

- 1,8 fois le SMIC en début de carrière
- Un déroulement de carrière linéaire, sans ratio (entre la classe normale et la classe supérieure) prenant en compte le niveau de qualification,
- De nouveaux droits aux manipulatrices enceintes
- Des effectifs supplémentaires pour les « encadrants » et « tuteurs » de stages.
- La reconnaissance salariale pour les différents métiers de la profession de MER : PCR, tuteur-encadrant, dosimétriste, Scan, IRM, Echo, interventionnel, EEG...



**LE 6 DÉCEMBRE 2018,
VOTEZ CGT !**